

CONSEIL MUNICIPAL DE CAZOULÈS

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 26 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Cazoulès, dûment convoqué le 21/07/2016, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ZILLHARDT, Maire.

Présents : Françoise MONSALVY ARPAILLANGE, Alain JACQUART, Jacqueline CAYRE GRUYER, Christel CAZALS, Joëlle MARIE, Jean-Yves GOILLON, Philippe BLANC.

Excusé : Gérard VIELLE.

Absent : Jacques VITRAC.

Pouvoir : Gérard VIELLE donne pouvoir à Jacqueline CAYRE-GRUYER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Jacqueline CAYRE GRUYER est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

- **Adhésion de la commune au Syndicat à Vocation Scolaire (SVS) St-Julien de Lampon - Ste-Mondane – Calviac-en-Périgord**

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 Mars 1972 portant création du SVS St-Julien de Lampon - Ste Mondane – Calviac en Périgord ;

Vu les statuts du SVS St-Julien de Lampon – Ste-Mondane – Calviac-en-Périgord ;

Vu les projets de regroupement pédagogique entre le RPI de St-Julien de Lampon – Ste-Mondane – Calviac-en-Périgord et le RPI de Carlux – Cazoulès – Peyrillac et Millac – Orliaguet,

Vu la délibération du 04/12/2015,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'adhérer au SVS St-Julien de Lampon – Ste-Mondane – Calviac en Périgord,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- l'adhésion de la commune de CAZOULÈS au Syndicat à Vocation Scolaire – SVS St-Julien de Lampon - Ste-Mondane – Calviac-en-Périgord, au 1^{er} septembre 2016 et en approuve les statuts.
- la désignation de M. Philippe ZILLHARDT (titulaire) et Mme Françoise MONSALVY ARPAILLANGE (suppléante) et de Mme Jacqueline CAYRE GRUYER (titulaire) et Mme Christel CAZALS (suppléante) pour représenter la commune auprès du Syndicat à Vocation Scolaire.
- demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant la composition du Syndicat à Vocation Scolaire St-Julien de Lampon – Ste-Mondane – Calviac en Périgord par l'adhésion de la commune de Cazoulès.

- **Suppression Régie Cantine scolaire-Garderie**

Considérant la délibération du 26/07/2016 concernant l'adhésion de la commune de Cazoulès au Syndicat à Vocation Scolaire – SVS St-Julien de Lampon - Ste-Mondane – Calviac-en-Périgord au 1er septembre 2016, le Maire propose à l'assemblée de supprimer la régie cantine scolaire-garderie qui n'a plus lieu de fonctionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la suppression de la régie cantine scolaire-garderie au 31/08/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures